

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations du
Conseil municipal de Bompas
Séance du 1^{er} juillet 2021

Membres en exercice : 29

Membres ayant pris part à la délibération (27) : Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Guy FERNAND, Jean Pierre SERRIE, Yolande LAFRANCAISE, Colette GONZALVEZ, Dominique TEXTORIS, Bernard MARY, Marie DARNER, Claude CAMPS, Carole COLMENERO (procuration à Claude Camps), Jérôme CATHALA, Arnaud TREMOUILLE, Alexandre BEZAULT, Lucy FERRER, Pierre TILLOIS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Caroline LANGLAIS (procuration à Brigitte Lesieur)

Date de convocation : 24 juin 2021

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : SARDANE – UNESCO : Soutien à la candidature déposée par la CONFEDERATIO SARDANISTA DE CATALUNYA

Le jeudi 1^{er} juillet 2021 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bompas, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Laurence Ausina. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Maire déclare la séance ouverte.

Il est expliqué que la CONFEDERATIO SARDANISTA DE CATALUNYA regroupe l'ensemble des acteurs du mouvement sardaniste en Catalogne. Il est précisé que cette dernière, avec le soutien des institutions culturelles et du milieu associatif de Catalogne, a engagé une action de reconnaissance et l'inscription de la sardane sur la liste représentative du Patrimoine Mondial de l'Humanité, à l'instar de ce qui avait été, dès 2020, réalisé pour le mouvement de tradition populaire des Castells.

Considérant que la Fédération Sardaniste du Roussillon entend s'associer à cette action de reconnaissance,

Considérant que la sardane fait partie de la tradition culturelle populaire catalane du Département des Pyrénées Orientales,

Considérant que les enjeux patrimoniaux et culturels participent au rayonnement du territoire et donc de la commune,

Il est proposé de voter cette motion de soutien à la candidature déposée par la CONFEDERATIO SARDANISTA DE CATALUNYA en vue de la candidature de la sardane à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité à l'UNESCO.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

De soutenir cette candidature

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Bompas, le 1^{er} juillet

Laurence AUSINA

Maire

